

Compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2016

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Joseph CHANAL (procuration Jacky FERRET) - Chantal REYNAUD (procuration Alain SABATIER) - Corine BRUCHET (procuration Teddy GARDES) - Magalie GERENTON

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour fixation des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public
- 2) Avenant marché 2016 (n° 2016-LAUS-TR01) de travaux de voirie pour un montant de 1348,30 €HT
- 3) Participation CLIS de la commune pour un enfant.
- 4) Approbation du rapport de validation de la phase 2 de l'étude "projet de bourg"
- 5) Délibération sur arrêté du Préfet pour la fusion de plusieurs syndicats des eaux en Haute-Loire
- 6) Le point sur les aides au titre de la DETR
- 7) Tarifs du marché du jeudi et autres
- 8) Installation d'un cabinet d'ostéopathe à Laussonne
- 9) Divers

M le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une délibération qui annule et remplace la délibération du 12 mai 2016 sur le projet d'Itinérance Numérique L-M pour actualiser le plan de financement.
Les élus donnent leur accord.

1) Délibération pour fixation des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public

Lors de la réunion publique du 23 mai 2016 un échange portant sur la période d'extinction de l'éclairage public montre une préférence pour la période qui court de 0h00 à 5h30 les nuits de : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. En outre, cette période court de 1h00 à 5h30 la nuit de dimanche.

M le maire rappelle que le réseau d'éclairage public de la commune est pour l'instant doté de 7 horloges astronomiques positionnées sur 7 points de commande. Ce n'est donc pas tout le réseau de la commune qui est équipé. Ce sont les zones du réseau les plus denses en habitations qui sont équipées d'horloge de commande.

M le Maire précise que la proposition de plage horaire pour l'extinction nocturne publiée dans la presse n'a fait l'objet d'aucune observation de la population et que cette programmation peut être modifiée si elle s'avère nécessaire. Il a été par ailleurs annoncé que ce programme d'extinction nocturne est expérimental et si au bout de six mois ou un an, on constate des manquements il pourra être amélioré dans une vision globale (besoin, économie financière, charte avec l'ANCPEN, la sécurité).

Après en avoir délibéré le conseil confirme les périodes horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public sur la commune de Laussonne à compter du 1 juillet 2016 dans les zones dont le réseau est doté de commande avec horloge astronomique.

2) Avenant marché 2016 (n° 2016-LAUS-TR01) de travaux de voirie pour un montant de 1348,30 €HT

Le montant initial du marché de voirie 2016 se monte à : 24498,24 €HT (29397,89 €TTC)

Après avenant d'un montant de 1348,30 €HT) le montant final du marché se monte à : 25846,54 €HT (31015,85 €TTC)

Le rabotage partiel de la chaussée en proximité des bordures de type A2 pour accrochage et fixation de l'enrobé n'avait pas été intégré dans l'estimatif, mais cependant indispensable. Le montant de ce travail de rabotage sur la rue des peupliers se monte à 1348,30 €HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour cet avenant et autorise M le Maire à le signer cet avenant.

3) Participation CLIS de la commune pour un enfant.

Par courrier du 12 mai 2016, La commune du Puy en Velay accueille un enfant de la commune de Laussonne à l'école publique Edith Piaf du Val-vert. Elle demande à la commune de Laussonne de bien vouloir lui verser le montant de 648,49 € au titre du forfait communal pour participation CLIS pour l'année scolaire 2015-2016. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour ce versement.

4) Approbation du rapport de validation de la phase 2 de l'étude "projet de bourg"

Comme suite à la réunion du conseil municipal du 12 mai 2016 et de la réunion d'exécutif du 25 mai 2016 et sa note de synthèse diffusée aux élus par M le Maire, M Alain Sabatier présente aux élus le rapport de validation de la phase 2 (scénarios d'aménagements) de l'étude "Projet de bourg".

Le texte de ce rapport est le suivant :

Travail permettant de cerner des enjeux et de localiser des actions, de la mettre en relations les unes par rapport aux autres. Cependant bon peut regretter que le travail s'est progressivement un peu éloigné des préoccupations et des possibilités : l'avalanche d'actions des scénarios décrits n'est pas totalement en phase avec la commande initiale. Un éclairage des actions en scénarios en terme socio-économiques sous forme imagée et filtrée : avantages / inconvénients s'avère nécessaire pour permettre aux élus de mesurer et situer la pertinence de telle ou telle action. Il est possible que les interprétations des mots soient divergentes : par le mot scénarios, il était attendu du pouvoir adjudicateur un rassemblement et un classement d'actions, atteignables et mesurables, favorisant ou desservant des objectifs de développement communal à divers degrés, (le quel développement est lié aux choix politiques qui appartiennent aux élus de la commune). Il est d'autre part inévitable de tenir compte des coûts des actions et de la capacité à les financer ce qui peut amener à relativiser les positionnements.

Ainsi, on souhaiterait aboutir, à présent et phase finale, à partir des « projets » ou « intentions » émis et validés, à des mises en avant de séries d'actions au nombre limité, positionnées les unes par rapport aux autres et hiérarchisées (dans le temps, l'espace et type d'actions (1)), pour les unes favorisant plutôt une vie sociale, pour les autres basées en priorité sur une captation économique du passage, pour d'autres sur le développement de l'habitat en centre bourg, ou sur les déplacements facilités des véhicules, sur la mise en valeur des espaces patrimoniaux (l'église, la rivière,...) Il conviendra de s'interroger sur la poursuite ou la limite de cette énumération et d'en valider le périmètre par une concertation avec les élus.

Ce travail qui aurait dû être amené dans les phases antérieures, constituera finalement l'ossature du « plan guide ». Il est à ce titre rappelé qu'en aucun cas le plan guide ne devra être le résultat d'un « travail en chambre », mais doit au contraire être le fruit de concertations avec les élus.

(1) un bâtiment existant peut être démolé, amélioré, transformé et réhabilité, recevoir des affectations différentes, etc....

Le conseil municipal fait remarquer que cette validation n'est pas à qualifier d'adhésion aux conclusions de la phase 2. Ceci étant dit, le conseil municipal décide de valider les travaux de la phase 2 à condition que la phase 3 remédie à travers le plan guide aux lacunes relevées dans le rapport de validation de la phase 2 ci-dessus.

5) Délibération sur arrêté du Préfet pour la fusion de plusieurs syndicats des eaux en Haute-Loire

Par arrêté du 17 mai 2016, M le Préfet arrête le projet de fusion de 7 syndicats des eaux.

Il s'agit du :

- Syndicats des eaux et d'assainissement de **Cayres Solignac**
- Syndicats des eaux et de l'Ance - Arzon
- Syndicats des eaux et d'assainissement de l'Alambre
- Syndicats des eaux de Courbières
- Syndicats intercommunal des eaux de Salettes et de saint Martin de Fugères
- Syndicats des eaux des l'Emblavez
- Syndicats intercommunal des eaux du Rocher-Tourte

M le Préfet invite les communes à se prononcer dans un délai de 75 jours à compter de la date de l'arrêté correspondant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se range à la décision prise par les syndicats concernés qui se sont montrés favorable à cet arrêté.

6) Le point sur les aides au titre de la DETR

DETR 2013 : 144000 € pour la construction de la tranche école élémentaire

DETR 2014 : 121000 € pour la construction de la tranche école maternelle

DETR 2015 : 5740 € (25% de 22958 €) pour l'aménagement de l'extension de la place de l'église (1)

DETR 2016 (2) : 9000 € (24,98% de 36019 €) pour la création d'un terrain multisports et 3500 € (29,56% de 11840€) pour la pose d'une barrière de sécurisation route de St Julien.

(1) Opération à engager avant le 9 juin 2017

(2) Pour la création d'un multisports, l'aide du département dans le CG2D 2015 est de 5245,53 € (13,19 % de 39769 €)

7) Tarifs du marché du jeudi et autres

Par délibération du 21 août 2015, le conseil municipal avait établi les tarifs suivants pour le marché du jeudi :

Droit de place ponctuel : 2,50 €

Droit de place trimestriel : 20,00 €

Droit de place annuel : 50,00 €

Avec un raccordement au coffret électrique la participation supplémentaire est de :

Pour un trimestre de 20,00 €

Pour l'année de : 70,00 €

les tarifs proposés pour le marché du jeudi du 1 juillet 2016 / 30 juin 2017 sont les suivants :

Droit de place ponctuel : 2,50 €

Droit de place trimestriel : 20,00 €

Droit de place annuel : 50,00 €

Avec un raccordement au coffret électrique la participation supplémentaire est de :

Pour un trimestre de 20,00 €

Pour l'année de : 70,00 €

Pour une seule journée du jeudi avec fourniture électrique : 2,5 € + 2 € soit 4,5 €.

Nota : Les camions ambulants qui s'installent sur autorisation du maire, un autre jour que le jeudi, avec raccordement électrique au coffret salle des fêtes, s'acquittent du droit de place dont le montant annuel est de 120 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le tableau des tarifs ci-dessus applicable à compter du 1 juillet 2016 pour une durée d'une année.

8) Installation d'un cabinet d'ostéopathe à Laussonne

Margerite Bernaud veint d'obtenir son diplôme et souhaite s'installer à Laussonne. C'est une jeune personne motivée.

Elle ne voit aucune contrainte à s'installer dans les locaux de l'ancienne école. En effet, elle estime que l'activité de kinésithérapeute et d'ostéopathe sont complémentaires. Elle a le soutien de Olivier Granet et de Georges Bouix donc pas de souci pour les clients et elle souhaite travailler à plein temps si possible dès juillet 2016.

La commune n'a pas vocation à faire de l'argent (ni d'en perdre) mais de développer des services de proximité au profit des populations locales. Le montant du loyer devrait être adapté au service et aux charges de fonctionnement

Olivier Granet (ostéopathe) n'arrive pas à servir tous ses clients à Laussonne comme à Saint Galmier. Il va donc se concentrer uniquement sur St Galmier.

M le Maire a échangé avec Karine Herry, médecin, pour examiner s'il est possible de trouver une solution provisoire, pendant quelques mois, afin d'accepter la présence 2 à 3 mois de Margerite Bernaud.

Alain Sabatier présente des formules d'occupation comme ce qui suit :

Formule n° 1

Bâtiment 1 : le médecin + le cabinet infirmier quartier de la passerelle.

Bâtiment 2 : le kinésithérapeute (1) + l'ostéopathe dans les locaux de l'ancienne école ce qui implique le déménagement de l'association des artistes.

(1) salle voisine gelée pour l'instant car 2ème kiné possible.

Formule n° 2

Bâtiment 1 : le médecin + le cabinet infirmier quartier de la passerelle.

Bâtiment 2 : le kinésithérapeute (1) + l'association des artistes (inchangé)

Bâtiment n° 3 : L'ostéopathe + l'assistante sociale dans les locaux de la poste actuelle

(1) salle voisine gelée pour l'instant car 2ème kiné possible

Formule n° 3 : autre répartition

Après en avoir discuté, le conseil municipal adopte unanimement le principe de la formule n° 1 ci-dessus.

9) Nouvelle délibération pour actualiser le plan de financement sur le projet d'Itinérance Numérique sur les communes de Laussonne et de Moudeyres.

La délibération de ce jour annule et remplace la délibération du 12 mai 2016 portant sur le plan de financement du projet de développement touristique d'itinérance numérique sur les communes de Laussonne et de Moudeyres.

Plan de financement du projet qui est estimé à 75000 €

Financement	Montant (€)	Taux (%)
Région	30000	40
Réserve parlementaire 2016 (Olivier Cigolotti)	8000	10,70
Leader	22000	29,30
Autofinancement (Comcom et communes respectives)	15000	20
Total estimé du projet	75000	100

A titre indicatif et sur la base d'une première consultation d'entreprise le projet est évalué à 77958,15 €HT. Après en avoir délibéré le conseil municipal annule la délibération du 12 mai 2016 et la remplace par celle de ce jour.

9) La Poste : ouverture du bureau de poste entre le 11/7/2016 et le 20/8/2016

Mardi : 14h à 16h

Mercredi : 14h à 16h

Jeudi : 14h à 16h

Vendredi : 14h à 16h

Samedi : 9h30 à 12h

A compter du 23/8/2016 le bureau rouvrira aux horaires habituels

10) Mme la secrétaire de mairie prend ses congés d'été entre le 25 juillet et le 16 août 2016.

Un tableau de présence en mairie, par rotation des élus comme pour l'été 2015, sera établi.

Fin de réunion 20h30

Maire
Pierre GENTES